

ASSEMBLEE NATIONALE19 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 444

présenté par
M. CARREZ-----
ARTICLE 24

Supprimer le VI de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.